M. Bellan est un homme d'opinions modérées, très considéré dans son arrondissement. Sans la protection du « bloc », son élection était certaine; mais il était le prisonnier du ministère, le prisonnier de la Maçonnerie. Il a eu beau supplier les journaux combistes de ne pas le soutenir avec trop d'ardeur, déclarer qu'il ne fréquentait plus les Loges depuis deux ans, réprouver la délation, condamner même la politique haineuse de M. Combes, les électeurs lui ont répondu: Avez-vous donné votre démission de la Maçonnerie? Avez-vous envoyé votre adhésion à la protestation des légionnaires? Prenez-vous l'engagement de voter contre le ministère? M. Bellan n'a pu répondre à ces trois questions parce qu'il savait qu'une déclaration conforme à la volonté de la majorité des électeurs et probablement à ses secrets désirs lui aurait enlevé l'appui des Comités radicaux et radicaux-socialistes, des Loges et de ces Sociétés de libre-pensée qui sont des succursales des Loges.

Plusieurs milliers de personnes attendaient le résultat de l'élection devant la mairie de la rue de la Banque.

A peine est-il connu qu'une clameur formidable retentit: « Vive Bienaimé! A bas les mouchards! A bas Pelletan! » La rue est barrée par un fort cordon de gardiens de la paix. La foule n'hésite pas une minute; elle se précipite à l'assaut et enlève le barrage. En tête des manifestants marchent l'amiral Bienaimé, MM. Galli, Bertrou, Marcel Habert.

On entonne d'abord la *Marseillaise*, puis on scande: « Syveton vengé! » ou « Déroulède à Paris! » La colonne prend la rue et le boulevard Montmartre pour s'arrêter devant le café Cardinal.

L'amiral Bienaimé paraît au balcon et prononce quelques paroles de remerciements. La police disperse finalement la manifestation après avoir arrêté une vingtaine de récalcitrants.

Au café Cardinal, nous avons pu nous entretenir quelques minutes avec le champion de l'honneur, vainqueur de la délation:

« Les électeurs du IIe arrondissement, nous déclare-t-il, viennent de montrer ce que peut faire une opposition unie. Car la caractéristique de mon élection, c'est l'entente parfaite de tous les groupements antiministériels. La liste des personnages politiques qui m'ont apporté leur concours est d'ailleurs significative. Je cite au hasard: MM. Paul Beauregard, G. Berry, Guyot de Villeneuve, Galli, Dausset, Ferrette, Bertrou, Ernest Roche, Julien Caron, et finalement Henri Rochefort, qui est venu présider lui-même ma dernière réunion, ce qu'il n'avait pas fait depuis vingt ans.

« Tout l'effort de la lutte a porté contre la Maçonnerie et son œuvre de délation, et non contre M. Bellan qui, je crois, est un brave homme. »

Nous croyons savoir que l'amiral Bienaimé siégera à la Chambre parmi les progressistes, tout près de son ami, M. Paul Beauregard.

Le nouveau député est un Parisien de Paris; il est né, en effet, dans le passage Violet, le 23 février 1843.

En 1859, il entra à l'Ecole navale, d'où il sortit avec le numéro 4. Le 24 juillet 1864, sa conduite à la Grande-Comore lui valut la croix de la Légion d'honneur. Nous le retrouvons lieutenant de vaisseau pendant le siège de Paris, porté constamment à l'ordre du jour, et finalement promu officier de la Légion d'honneur après le combat du Moulin-de-Pierre. En 1880, à 37 ans, il est capitaine de frégate; en juin 1887, il est capitaine de vaisseau et chargé d'une importante mission au Spitzberg, où il affirme ses qualités de marin avec éclat. La cravate de commandeur lui est donnée en récompense de ses nouveaux services, il prend part à la conquête de Madagascar. C'est à lui que fut réservé l'honneur de planter le drapeau français à Tamatave, à Majunga, à Marovoay. Des actions aussi brillantes lui assurèrent le grade de contre-amiral en 1895 et de vice-amiral en 1900. En 1901, il est chef d'état-major général de la marine, grand-officier de la Légion d'honneur.

Nommé par M. Pelletan préfet maritime à Toulon, on sait à la suite de quelles difficultés mis en disponibilité, il crut devoir demander sa mise à la retraite, détermination cruelle pour un tel marin, que n'atteignait que quatre ans plus tard la limite d'âge.

L'élection qui le fait entrer dans la vie politique n'est pas un simple incident, mais un événement qui peut avoir une influence considérable sur notre politique générale. M. Jaurès l'a bien compris.

Il constate d'abord que le scrutin d'hier atteste que la « réaction cléricale » dispose encore de sérieuses forces de résistance. « Surtout, il pourra fournir un prétexte à ceux qui étaient tentés, au Parlement, d'aller grossir les rangs des dissidents. »

Et le leader socialiste adjure la majorité de montrer de la « fermeté d'action ». Si elle hésite et oscille, « elle tombera sous les coups de l'ennemi ».

L'interpellation sur la politique générale, dont la demande a été déposée par M. Lhopiteau d'abord, par M. Vazeille ensuite, sera discutée vendredi. Elle pourrait bien être décisive.

A. JANNE.

TELEGRAMME DE PAUL DEROULÈDE A L'AMIRAL BIENAIME

Paul Déroulède a adressé un télégramme de félicitations à l'amiral Bienaimé:

C'est bien, dit-il, la devise de nos deux armées de terre et de mer — Honneur et Patrie — que les Parisiens viennent de faire triompher en vous.

C'est bien aussi le cri de protestation indignée des Français libres et des républicains indépendants, que la grande et vaillante capitale jette une fois de plus à M. Combes et à ses soutiens.

Puisse votre significative victoire être l'avant-coureur de la prochaine défaite d'un Cabinet de délateurs et de despotes qui gouvernent contre la nation, font mentir la République et désorganisent une à une toutes les forces vives du pays français. Bien cordiale poignée de mains.

LA RENTRÉE AU SÉNAT

La séance de rentrée sera présidée par le doyen d'âge, M. Fayard, sénateur radical de la Drôme, né le 2 avril 1816.

Il sera assisté des six plus jeunes sénateurs: MM. Albert Gérard (Ardennes), républicain progressiste, né le 26 avril 1862; Sauvan (Alpes-Maritimes), né en novembre 1860; Poincaré, août 1860; Fagot, novembre 1858; Béraud, janvier 1858.

Ce n'est que dans la séance de jeudi qu'on procédera à la réélection du bureau. M. Fallières président, n'aura pas de concurrent.

MM. Poirier et Desmons, vice-présidents se représentent; MM. Peytral et Barbey ne se représentent pas. Seront candidats pour les remplacer MM. Leydet et Guérin.

Les questeurs MM. Dusolier, Bonnefoy-Sibour et Gayot n'auront pas de concurrents.

Le bureau définitivement constitué, le Sénat mettra à son ordre du jour la discussion de la loi militaire. Il est probable que cette discussion sera terminée lorsque viendra le budget.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LES SECRÉTAIRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

MM. Lebrun, François Carnot, Fernand David, Octave Lauraine, Couyba et Chambon, secrétaires de la Chambre des députés, ayant accompli le maximum de durée fixée par les usages pour les fonctions de secrétaires, déclarent qu'ils ne sont pas candidats à l'élection du bureau pour 1905.

VEILLE DE RENTRÉE

L'animation est presque nulle dans les couloirs. On commente sans passion l'élection de l'amiral Bienaimé et on est d'accord pour penser qu'elle suscitera de nouveaux dissidents au sein de la majorité, en attendant la discussion du budget de la Marine qui pourrait bien amener la chute du Cabinet.

Quelques-uns, plus optimistes encore, vont jusqu'à prétendre que la discussion de l'interpellation sur la politique générale, sera fatale à M. Combes.

De la constitution du bureau, on parle peu ou point.

Quelle attitude les socialistes ministériels vont-ils observer à l'égard du gouvernement? C'est la seule question qui paraisse préoccuper un peu les rares législateurs égarés dans les couloirs.

On sait qu'il y a quelques semaines, le Comité central du parti socialiste a voté une résolution en vertu de laquelle les députés socialistes doivent, sous peine d'exclusion, s'engager à ne donner leur appui à aucun gouvernement bourgeois et à refuser toujours le vote des crédits de la Guerre, de la Marine et des fonds secrets.

Enfin le groupe socialiste devra cesser d'envoyer des représentants à la délégation des gauches.

Le vin est tiré, M. Jaurès voudrait-il le boire?

L'HONNEUR SUPPRIMÉ

MODIFICATION SIGNIFICATIVE DES INSTRUCTIONS DE LA CAVALERIE

Le 12 mai 1899, le président de la République signait un décret promulguant, sur la proposition du ministre de la Guerre, le règlement sur les exercices et les manœuvres de la cavalerie.

Ce règlement, dans ses préliminaires, définissait le rôle de la cavalerie en campagne et se terminait par les lignes suivantes:

Il y a lieu, en outre, de rappeler qu'au-dessus de toute méthode et de tout procédé, les principes d'action énumérés ci-après constituent les premiers ressorts de l'activité militaire et les facteurs les plus puissants du succès;

L'honneur, règle suprême de tous les actes du soldat;

Le mépris du danger, qui fait faire bon marché de la vie, dès qu'il s'agit de l'intérêt de la patrie, du salut de l'armée ou de l'honneur des armes;

L'esprit de discipline, qui décuple les forces en assurant leur cohésion et leur jeu régulier;

L'audace, qui tente l'impossible et réussit à le réaliser. *Risquer* est le propre de la cavalerie;

La volonté d'agir et d'atteindre le but;

La solidarité enfin, qui fait converger les efforts, et d'où résulte la confiance mutuelle.

Présidents et ministres francs-maçons ont compris ce qu'il y avait d'incohérent, de grotesque, dans la recommandation de ces vertus militaires et si françaises, à l'heure même où tous les efforts de la clique judéo-maçonnique tendent à démilitariser et dénationaliser la France.

Et le règlement a été modifié par décision présidentielle à la date du 1er septembre 1904, c'est-à-dire que les passages cités plus haut en ont disparu.

Comme dit le *Temps*: c'est tristement significatif.

Bien entendu, M. Loubet a signé!

LES FICHES DE DÉLATION

La trêve des confiseurs est passée, les délateurs non démasqués encore ont pu, sans être sinon inquiets du moins inquiétés, passer ces jours de fête.

Mais tout a une fin et voici que la publication des fiches reprend son cours qui paraît interminable.

C'est le tour du sieur Guéneau, sous-préfet honoraire à Nevers et mouchard en activité.

Voici son œuvre sur la garnison d'Auxerre:

D'Amboix de Larbon, général commandant la 17e brigade d'infanterie. Protestant, très anticlérical; homme du gouvernement actuel. Manifeste ouvertement ses opinions républicaines.

Chevalme, colonel commandant le 4e régiment d'infanterie. Va à la messe. Sa femme quête à l'église. Traite les officiers avec bienveillance et impartialement, sans distinction d'opinions politiques ou religieuses. Paraît être plutôt un croyant qu'un clérical, et, sans être partisan du régime actuel, ne lui fait pas d'opposition.

Poulon, lieutenant-colonel au 4e régiment d'infanterie. Est actuellement au 4e bataillon, détaché en Tunisie. Très clérical, très hostile au gouvernement actuel.

Besson, lieutenant-colonel au 4e régiment d'infanterie. N'a presque jamais fait de service au 4e. Fait actuellement un stage d'un an dans un régiment de cuirassiers de Paris; comme chef de bataillon, a fait partie de l'état-major du général Chanoine; impossible de donner de plus amples renseignements.

De Lort de Sérignan, chef de bataillon au 4e régiment d'infanterie. Chef de bataillon depuis 1890; ancien attaché d'ambassade; très clérical; fait faire les études de son fils, âgé de 12 ans, à l'établissement religieux de Saint-Germain, à Auxerre.

Martin, chef de bataillon au 4e régiment d'infanterie. Officier très intelligent. Ancien officier d'ordonnance du général Thibaudin; républicain avancé; franc-maçon. Vient d'être appelé tout récemment au commandement du 2e bureau de l'infanterie au ministère de la Guerre. Mérite un avancement rapide à tous les points de vue.

Retut, chef de bataillon au 4e régiment d'infanterie. Républicain. Homme de gouvernement. Fait faire les études de son fils, reçu bachelier cette année, dans les établissements de l'Etat.

Nautré, chef de bataillon, major de 4e régiment d'infanterie. Officier jeune et très intelligent. Sans montrer ses opinions, ne va pas à la messe, et n'a jamais montré d'hostilité au gouvernement actuel.

Moreau, médecin-major de 1re classe au 4e régiment d'infanterie. Très clérical; sa femme quête à l'église et fait partie de toutes les œuvres religieuses ayant pour but de drainer l'argent. M. Moreau, dans une conférence sur « l'antialcoolisme », regrettait que « les patrons politiques aient fait fermer les cercles catholiques militaires ».

N'est pas l'homme du gouvernement.

Pelletier, sous-intendant militaire de 2e classe à Auxerre. Très clérical, envoie ses enfants en classe chez les congréganistes. Sa femme quête à l'église et fait partie de toutes les œuvres religieuses ayant pour but de drainer l'argent.

Verdier, Limal, capitaines au 4e; *Lefebvre, Douzet, Martin, Maurice Baille*, lieutenants au 4e. Tous officiers réactionnaires militants; fréquentant assidûment les églises et le monde clérical de la localité. Ont organisé une quarantaine contre deux lieutenants israélites du régiment. Font, en ville, des propagandes contre un hôtel tenu par un franc-maçon, et sur l'ordre du clergé auxerrois. Ces six officiers sont proposés pour le choix avec d'excellentes notes.

Nota. — Le commandant Vianney-Liaud étant détaché en Tunisie avec le 4e bataillon, il a été impossible de fournir des renseignements sur son compte.

AUTOUR DE LA DÉLATION

La protection des légionnaires

Le général Régis Clément, et MM. de Chauliac, capitaine en retraite, et Lechevalier, lieutenant-colonel en retraite, nous prient de les inscrire parmi les légionnaires qui demandent la radiation des mouchards.

Plusieurs de nos amis nous demandent l'adresse du général Février. L'ex-grand chancelier de la Légion d'honneur habite 4, square de Latour-Maubourg.

Les amis de M. Combes font courir le bruit de la démission du grand chancelier de la Légion d'honneur. C'est qu'ils connaissent le mot de Talleyrand: « Souvent on fait naître l'événement en l'annonçant. »

Mais ils auront beau dire, « l'événement » qu'ils désirent ne se produira pas.

Le général Florentin, soutenu par l'unanimité, moins quelques Bouffandeau, des membres de la Légion d'honneur, restera à son poste pour « écheniller l'Ordre ». La procédure ouverte contre l'espion Bégnicourt se poursuit, et la procédure annoncée depuis quelques jours contre le F∴ Vadecard va être incessamment commencée.

Une lettre

Le colonel de La Laurencie, l'héroïque défenseur de Belfort, commandeur de la Légion d'honneur, vient d'adresser au général Florentin, grand chancelier de la Légion d'honneur, la lettre suivante:

Clermont-Ferrand, le 5 janvier 1905.

Monsieur le grand chancelier, mon général, cher camarade,

J'avais le bonheur, autrefois, à Belfort, sous Denfert, de rendre quelques services profitables à ma patrie adorée; en récompense, on voulait bien m'admettre dans cette Légion où l'honneur était tenu pour bien suprême.

Après quarante et un ans de services militaires, j'étais appelé à commander dans cette même Légion.

C'était l'honneur de ma vie, en même temps que la consolation de déboires et de souffrances imméritées.

Eh! quoi, devrais-je aujourd'hui traiter en camarades, appeler frères des délateurs, des espions, des menteurs?

Quelle faillite! Quelle diminution dans le prix appelé à payer le sang offert à la France aimée!

J'en appelle à vous, mon général, à vous, gardien-chef de notre honneur commun; j'en appelle tout particulièrement à la bienveillante amitié que vous voulûtes bien me témoigner lors de nos passagères rencontres à Tarbes; j'en appelle à votre sang à vous aussi.

Dans ces sentiments, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien joindre mon nom à celui du général Février, avec vous et comme vous ces symboles d'honneur, à ceux de ces nombreux frères en Légion qui veulent tenir la délation et le mensonge pour lâcheté insigne, pour honte suprême, à tous ceux enfin qui vous crient vengeance, qui vous demandent justice.

Dans l'attente fébrile de votre décision, je vous prie de vouloir bien agréer, Monsieur le grand chancelier, l'hommage de mon profond respect, et ma très haute considération.

DE LA LAURENCIE.

Le délateur Frémiot

Le commandant Sorin, du 2e de ligne, à Granville, avait envoyé son fils au lycée de Coutances, et M. Frémiot, professeur, vénérable de la Loge *Liberté et Progrès*, avait été chargé de donner au jeune Sorin des leçons particulières.

Le professeur ayant répondu à cet acte de confiance par une fiche en règle, le commandant Sorin vient de retirer son fils du lycée de Coutances, où le délateur Frémiot est toujours professeur.

A la Ligue des Droits de l'homme

MM. Bisseux-Watier et Elisée Faivre, président et membre de la section de la Ligue des Droits de l'homme de Landouzy-la-Ville, viennent d'envoyer à M. de Pressensé, président de cette Ligue, la lettre de démission suivante:

Monsieur le président,

Nous vous envoyons notre démission de membres de la Ligue des Droits de l'homme et du citoyen.

Nous nous y étions affiliés avec joie au moment où elle se passionnait pour de nobles causes.

Mais aujourd'hui elle s'éloigne de son but en faisant de la *politique militante*, ce qui lui était interdit, en *devenant sectaire* et se faisant le défenseur du système de délation que tout républicain sincère désavoue, que toute conscience morale condamne.

Regrettant de nous séparer de cette Ligue que nous avons fermement aimée, mais ne pouvant, par notre présence, laisser croire que nous donnons notre adhésion à la nouvelle orientation qu'il vous semble bon de lui donner, nous avons l'honneur, Monsieur le président, de vous renvoyer nos cartes de membres.

L'AFFAIRE SYVETON

L'instruction de cette affaire peut être considérée comme close.

Dimanche, toutes les pièces de la procédure ont été communiquées à Mes Joseph Ménard et Gieules, avocat et avoué de M. Syveton père, partie civile.

Aujourd'hui, le juge d'instruction entend M. Ernest Flandin, député du Calvados, et M. Marguerite, secrétaire de M. de Dion.

Et ce sera à peu près fini.

Le magistrat attendra l'ouverture du coffre-fort loué par M. Syveton, au nom de la Patrie française, au Crédit lyonnais, et remettra son dossier au Parquet.

L'ordonnance, à moins d'incidents imprévus, pourra être rendue dans le courant de la semaine prochaine.

Cela dit, revenons un peu arrière.

Samedi soir, après avoir entendu M. Ferrette, M. le juge Boucard a reçu le Dr Cachet, député de l'Orne. Le témoin qui se rendit le jour du drame, avenue de Neuilly, examine les lésions que le cadavre portait au front, déclara immédiatement que le coup qui avait produit « le défoncement du crâne » avait été reçu après le décès. Hier, confirmant sur ce point la déposition du Dr Luyt, le Dr Cachet a affirmé qu'il se trouvait en présence d'une blessure *post mortem*.

C'est d'ailleurs sur le caractère de cette blessure que Mme Syveton a été interrogée. Si c'est bien, en réalité, une blessure *post mortem*, comment l'explique-t-elle? Comment a-t-elle été produite? Le corps a-t-il donc été transporté après la mort? Mais Mme Syveton a répondu qu'elle ignorait comment cette blessure avait pu être faite, que le concierge Jondeau n'était pas monté dans l'appartement pour y transporter le corps d'une pièce dans une autre ainsi qu'on l'a prétendu, et qu'au surplus personne n'a touché au cadavre.

Les experts

Les experts ont eu cette après-midi une conférence avec M. Bulot, procureur général, M. Fabre, procureur de la République, et M. Boucard.

Ils ont posé aux magistrats la question suivante:

Mme Syveton a-t-elle déclaré qu'en entrant dans le cabinet de travail de son mari elle avait senti une très forte odeur de gaz, ouvert la fenêtre et la porte, fermé le robinet à gaz et appelé au secours?

Nous croyons savoir qu'il a été fait une réponse affirmative à cette question à laquelle les experts attachent une très grande importance.

Il reste encore aux experts à faire connaître les résultats de l'expertise à laquelle ils ont dû procéder sur le sang de cette femme d'Armentières, Céline Vromen, qui se suicidait ces jours derniers à l'aide d'un poêle à gaz dans des conditions identiques à celles qui auraient provoqué la mort de M. Syveton. Enfin, un nouveau suicide, survenu hier, 21, rue du Faubourg-Saint-Antoine, toujours dans les mêmes conditions, va donner lieu à une nouvelle expertise. Ce suicide est celui d'un ébéniste, Henri Spautz, qui s'est donné la mort en ouvrant le robinet de son fourneau à gaz.

La genèse du drame

M. Edouard Drumont l'explique ce matin dans un long article de la *Libre Parole*. Nous en extrayons le passage suivant:

On a remarqué la façon dont Mme Syveton, serrée de près par le Dr Barnay et au moment désemparée, avait prononcé ce mot: *Il fallait qu'il fuie! il fallait qu'il fuie!* On a dit qu'elle prononçait ce mot avec l'accent belge au son rauque, peut-être seulement le soulignait-elle fortement en regardant fixement Boucard pour lui rappeler que là était le nœud de la question, pour lui rappeler les instructions qu'il avait reçues de Vallé.

On comprend très clairement, en effet, comment les choses se sont passées.

Le gouvernement avait des intelligences dans le plus proche entourage de Syveton, comme tous les gouvernements, d'ailleurs, en ont chez leurs ennemis.

Le gouvernement avait engagé des négociations pour faire fuir celui que le ministère redoutait, comme on avait fait fuir Boulanger.

Le gouvernement, comme il arrive à tous les gouvernements, avait été trompé par ses agents. Ces agents, pour obtenir des sommes plus considérables, avaient promis plus qu'ils ne pouvaient tenir.

D'après leur promesse, le gouvernement avait cru qu'on déciderait Syveton à fuir, et *c'est seulement parce qu'il avait cette croyance* que le gouvernement avait renoncé à plaider la compétence du tribunal correctionnel. Il n'avait si facilement accepté le jury que parce qu'on lui avait affirmé que le jour où les débats s'ouvriraient devant la Cour d'assises, Syveton *ne serait pas là*.

Le jour de l'audience approchait, sans qu'on fût parvenu à aucun résultat puisque Syveton préparait activement sa défense, et qu'il avait si peu l'intention de fuir qu'il prenait rendez-vous avec Mme de Cassagnac pour acheter l'*Autorité*.

On recourut aux grands moyens. On fit absorber par petites doses à Syveton des narcotiques et des stupéfiants qui, habilement mesurés, affaiblissent et endorment la volonté sans amener la mort.

De ceci, nous avons la preuve irréfutable par les paroles mêmes de Syveton, se plaignant à son avocat, Me Henri Robert, de ressentir depuis quelques jours des somnolences invincibles, disant qu'il redoutait de s'endormir en pleine audience.

On reprit de vieilles histoires et l'on s'en servit pour faire des scènes continuelles à un homme qui, à la veille d'un tel procès, avait besoin avant tout de recueillement et de repos.

Syveton résistait quand même. Il était robuste dans sa vaillante quarantaine, né dans ce Forez qui touche à l'Auvergne et qui donne à ses fils une solidité comparable à celle des *Arvernes*, mais avec plus de délicatesse et d'affinement.

On avait fait signer à cet infortuné Syveton, faible comme tous les violents, naïf comme tous ceux qui réservent leur habileté et leur perspicacité pour la politique, toutes les polices d'assurance et tous les testaments possibles. On se dit:

« Quand il ne sera plus sous l'influence de ces narcotiques, quand il aura repris possession de sa lumineuse et vigoureuse intelligence, il s'apercevra de ce qui se machine autour de lui; il ne payera plus les termes d'assurance, il déchirera les testaments..... Le respect des promesses avant tout. Nous avions promis de faire partir l'ennemi du gouvernement, nous serons fidèles à notre promesse. Puisqu'il ne veut pas partir pour l'étranger, nous le ferons partir pour l'autre monde..... Le gouvernement nous saura gré quand même d'avoir tenu nos engagements. »

La vérité est là.

A Anvers

De notre correspondant particulier de Bruxelles:

Deux nouvelles Commissions rogatoires viennent d'arriver à Anvers. Elles ont trait à l'interrogatoire de diverses personnes ayant été mêlées à l'affaire du dépôt à la banque d'Anvers.

C'est aujourd'hui, à 2 h. 1/2, qu'a lieu, en présence de M. Jules Lemaire, à la banque d'Anvers, l'ouverture du coffre-fort.

Il paraît que celui-ci fut loué il y a environ quinze mois. Mme Syveton s'était présentée à la banque pour prendre un coffre-fort en location; on lui demanda si elle y était autorisée par son mari; comme elle ne put produire aucune pièce probante à cet égard, la banque dut lui refuser la location. Mme Syveton fut fort embarrassée car elle était porteur d'un gros paquet de titres. Elle se rendit alors chez l'agent de change Suys qui retourna avec elle à la banque et loua en son nom à lui le coffre-fort où Mme Syveton déposa ses titres. Jamais l'agent de change n'eut la clé du coffre-fort ni n'en connut le mot.

ÉLECTION SÉNATORIALE

Une élection sénatoriale a eu lieu hier, à la Réunion; M. Brunet, déjà député de la Réunion, a été élu sénateur en remplacement de M. Drouhet, décédé.

Les manifestations contre Thalamas

Les élèves du lycée Charlemagne avaient affiché l'appel suivant:

Le F∴ Thalamas, non satisfait du blâme que lui ont valu ses propos outrageants à la mémoire de Jeanne d'Arc, nous jette un défi par la publication d'une brochure qui est une injure à la mémoire de la Vierge lorraine et pour ceux qui, dernièrement, l'ont défendue.

Camarades,

Thalamas nous provoque, répondons-lui!

Que tous les étudiants, lycéens et collégiens patriotes se rendent en foule, dimanche 8 janvier, à 3 heures, place de la Concorde, pour protester énergiquement contre ce nouvel outrage maçonnique.

Vive la France! Vive Jeanne d'Arc! A bas ces insulteurs!

Dès 2 heures, la place de la Concorde était occupée par 500 agents en uniforme ou en civil. C'était beaucoup pour les 3 ou 400 manifestants qui, à l'heure dite, se trouvaient au rendez-vous, la plupart en compagnie de leurs parents.

Des arrestations en masse sont aussitôt opérées, dans le tas, au petit bonheur. Un jeune homme arrive sur la place de la Concorde: « Où est exactement le rendez-vous? » demande-t-il à un petit groupe de manifestants. « Par ici », dit un agent qui s'approche, l'arrête et l'emmène.

Plus loin, M. Florence, le jeune patriote qui a été exclu du lycée Charlemagne pour avoir trop ouvertement montré ses sentiments à l'égard de Thalamas, se promène avec sa mère; cette dame est visiblement bousculée; son fils proteste, il est arrêté.

Non sans nervosité, les agents déblayent la place, aux abords de la statue de Strasbourg, puis sur la terrasse des Feuillants. Tout prétexte leur est bon, qu'on crie: « A bas Thalamas! » « Vive Jeanne d'Arc! » ou même qu'on ne crie rien.

En un instant, une cinquantaine d'arrestations sont opérées.

Cependant, pêle-mêle, les jeunes gens arrêtés sont entassés dans les sous-sols humides et obscurs qui s'étendent à l'entrée du Jardin des Tuileries, sous la terrasse du Bord-de-l'Eau.

Vers 6 heures du soir, l'ordre arrive de relâcher tout le monde.

APRÈS LA SÉPARATION

Bien que la séparation de l'Eglise et de l'Etat soit loin d'être encore un fait accompli, la prévision de cet événement suscite déjà un grand nombre d'études et de documents d'inégale importance.

Nous nous efforcerons de tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui, en cet ordre d'idées, nous paraîtra avoir une réelle portée.

Ainsi en est-il, ce semble, d'une série d'articles que M. le comte d'Haussonville publie dans le *Figaro*.

Après avoir, défalcation faite des subventions aux cultes protestant et juif, ramené le budget réel d'entretien du clergé à 36 millions, l'éminent écrivain demande que l'on constitue partout, non point des « associations non déclarées », ni des « associations d'utilité publique », mais des « associations déclarées » qui pourront gérer les cotisations de leurs membres, ester en justice et posséder les immeubles nécessaires.

« L'organe, dit-il, destiné à remplacer les Conseils de Fabrique est donc tout trouvé. Il est fourni par la loi de 1901. » Assurément, c'est à l'autorité ecclésiastique qu'il appartiendra d'accommoder à la situation légale résultant des circonstances la législation générale sur les « Fabriques », qui est universelle et date du Concile de Trente; mais il est très important que les études des catholiques préparent par une organisation légale l'existence et le fonctionnement des associations paroissiales qui devront nécessairement être constituées.

On ne peut rien perdre à se tenir prêt.

Abordant cette question dans la réception de son clergé, Mgr Dizien, évêque d'Amiens, s'est exprimé ainsi:

Mais de partout on se demande quelle sera l'attitude du clergé, et les guides — voire même financiers — ne manquent pas qui ont des solutions toutes prêtes ou des combinaisons remarquablement avantageuses. S'il faut se garder des négligences et des surprises qui nous livreraient sans organisation aux périls de demain, j'estime qu'il ne faut pas céder non plus à des empressements et à des précipitations qui ne compromettraient pas moins. C'est sagesse de prévoir; ce serait témérité d'arrêter des mesures définitives alors que tant de côtés de la question nous restent inconnus. Laissez-moi seulement vous donner l'assurance que je n'ai pas attendu cette heure pour prendre certaines dispositions nécessaires; les autres viendront en leur temps, dictées par la sagesse, la prudence, la fermeté, non moins que par la soumission au Souverain Pontife.

Notre attitude, chers Messieurs, mais elle sera tout simplement celle d'évêques et de prêtres qui entendent bien faire tout leur devoir, ne céder ni à la peur, ni à l'intérêt, garder leur vocation dans la dignité, leur mission dans l'indépendance, n'accepter que ce que leur conscience aura dicté et qui aura reçu l'approbation du pasteur suprême, prêts à tout souffrir plutôt que de trahir en quoi que ce soit la vérité et l'Eglise. Voilà notre attitude, la seule qui nous convienne, la seule aussi qui impose à nos adversaires le respect, à l'opinion l'estime et au pays la confiance en des jours meilleurs.

De son côté, Mgr l'évêque de Nice a adressé à ses prêtres, à la même occasion, une allocution dont voici quelques extraits:

Jamais les catholiques n'accepteront une telle solution (la spoliation des biens) et même s'ils croyaient devoir la subir (ce qui est une grave question) elle susciterait contre ceux qui l'auraient imposée par leurs décrets ou par leurs votes, la réprobation et les représailles de ces milliers d'âmes violentées dans leurs convictions et dans leurs traditions les plus sacrées et les plus chères! Nous ne croyons pas faire acte d'hostilité envers la République en l'avertissant qu'elle provoquerait ainsi la lutte la plus redoutable où un gouvernement puisse s'engager. Ce n'est pas l'Eglise qui y succomberait, bien qu'elle eût beaucoup à en souffrir, car l'âme d'un peuple chrétien n'est jamais vaincue sans retour; les promesses divines justifiées par notre histoire sont là pour l'attester, avec la poussière de nos persécuteurs.....

Il ne suffit pas de gémir ni même de prier, bien que la prière ne nous ait été jamais plus nécessaire. Il faut sortir de la vie molle, insouciante, inutile; il faut agir, donner, se dévouer, car les peuples aussi bien que les individus doivent contribuer à leur salut. Nous demanderions vainement à Dieu le secours qui nous dispense d'énergie, de générosité, de dévouement, d'union, de discipline et de prudence, et le premier effet de nos prières, si elles sont ferventes, doit être de nous éclairer, et de nous fortifier, pour une action et une lutte intelligente, courageuse, persévérante. Mais sur quel terrain? Il est de mode aujourd'hui, dans une certaine école, de préconiser l'action sociale des catholiques en décourageant leur action politique comme stérile et inopportune. A notre avis, il ne faut pas les séparer, et l'une et l'autre peuvent et doivent s'exercer simultanément. Si la première a seule l'influence lente mais profonde qui produit les résultats durables, la seconde peut seule écarter les menaces prochaines qui en se réalisant briseraient entre nos mains les instruments nécessaires à cette action sociale, et nous réduiraient de plus en plus au discrédit et à l'impuissance des parias qui se résignent.....

« Il faut que les catholiques s'unissent », dit-on volontiers. C'est bien nécessaire, en effet, mais qu'on ne se fasse pas illusion, ce serait insuffisant. Unis et isolés ils seraient encore vaincus; il faut qu'unis entre eux, ils s'unissent à leurs alliés nécessaires, c'est-à-dire à tous les honnêtes gens, à tous les défenseurs de la liberté; et très particulièrement à ces vieux républicains qui aujourd'hui nous défendent et parlent éloquemment pour nous, à la tribune, ou dans la presse. Il faut que nous nous placions résolument à leur côté et partout où ce sera nécessaire, que nous nous mettions discrètement à leur suite, non pas sur le terrain idéal de notre choix ou de nos préférences personnelles, mais sur le terrain le plus propice à l'action commune et au résultat pratique, immédiatement pratique, car nous touchons à une lutte suprême et décisive.

CURÉS VOLÉS

M. Combes, par une décision dont Mgr l'évêque de Quimper a reçu communication le 3 janvier, a rétabli le traitement de M. Malgorn, curé de Notre-Dame de l'Assomption à Quimperlé, à partir du 9 mars 1904; et celui de M. Keraudren, curé de Guimiliau, à partir du 1er octobre.

Cette mesure, dit la *Semaine religieuse* diocésaine, réduit à 92 le nombre des ecclésiastiques privés de traitement dans le diocèse. La réduction est bien faible.

LE CLERGÉ LATIN & LE CLERGÉ GREC

On télégraphie de Bethléem:

Les Grecs célébraient la messe de minuit. Ils allaient sortir par la porte Nord pour se rendre à la grotte de la Nativité. Une rixe éclata. Les Franciscains leur barrèrent le passage. Un Franciscain a été légèrement blessé. Le janissaire du patriarche grec a reçu une blessure plus grave. (*Havas.*)

MIETTES

Pour ceux qui croient à l'éternité, la mort est une délivrance. Les peines de cette vie passeront, la joie du ciel ne passera pas.

Nos amis défunts

M. François Grand, peintre verrier, à Clermont-Ferrand, à 72 ans. — Mlle Héloïse Herpe, à Villebaudon (Manche), le 16 décembre, à 55 ans. — Mlle Anna Brochot, à Louveciennes, à 68 ans. — Mère Sainte-Rose, dans le monde Mlle Marie Abt, des Ursulines de Quintin, décédée en exil à Carspach, le 4 janvier, à 82 ans, après 60 ans de profession religieuse. — M. le baron Alfred Davilliers, à Paris, le 5 janvier, à 60 ans. — M. Cazalis, à Bordeaux (Gironde).

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT! *(300 jours d'indulgence)*

Le bienheureux curé d'Ars

Hier, le titre de bienheureux vient d'être donné par l'Eglise au prêtre qui fait l'admiration de tous par ses vertus héroïques et son ascendant sur les âmes.

La revue *Les Conférences* vient de publier sur le curé d'Ars une conférence spéciale avec projections, représentant la maison natale, le presbytère et des scènes de la vie du saint curé.

La visite du sanctuaire d'Ars laisse d'ineffaçables souvenirs. Tout, jusqu'aux murailles de la vieille église et du pauvre presbytère, fait revivre les exemples de la vie apostolique du curé d'Ars.

Nul doute que cette conférence ne fournisse un sujet d'entretien intéressant, instructif et édifiant en relatant une vie qui fourmille d'anecdotes charmantes.

La revue *Les Conférences* paraît le premier et le troisième mercredi de chaque mois par fascicule de 24 pages et donne deux conférences par numéro, une chronique et de pratiques renseignements.

Abonnement: 3 francs par an. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe.

FÉDÉRATION DES JEUNES CATHOLIQUES DE SEINE-ET-MARNE

La réunion des directeurs d'œuvres de S.-et-M. pour le premier trimestre de 1905 aura lieu mercredi 11 janvier, à 2 heures, 76, rue des Saints-Pères, à Paris, sous la présidence d'honneur de M. le vicaire général Prieur et la présidence effective de M. l'abbé Bridon, archiprêtre de Provins.

Entre autres questions à l'ordre du jour, on traitera:

De l'organisation d'un service central de projections.

De la manifestation extérieure de la Fédération en 1905.

LIGUE PATRIOTIQUE DES FRANÇAISES

Devant la section albigeoise, la Ligue patriotique des Françaises a donné une réunion. M. Zamanski a fait une conférence sur « le Rôle social de la femme », et a été très applaudi.

LES « CONTEMPORAINS »

640. *Célèbre de bonne heure par sa haute éloquence, le* **P. Gratry**, *dont la biographie paraît cette semaine, avait beaucoup des qualités d'un grand éducateur, et c'est dans les « Sources » que l'on trouvera les meilleurs conseils de pédagogie. Quand il mourut, il avait relevé l'Association des Oratoriens et était membre de l'Académie française.*

Chaque semaine, une livraison illustrée de 16 pages in-8o. Un an, 6 fr. Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande.

Informations du soir

ETRANGER. — Le duc de Connaught, avec sa famille, vient d'arriver à Lisbonne, à bord de l'« Essex ». Le frère du roi d'Angleterre sera reçu avec les plus grands honneurs.

— Lord Milner, gouverneur général du Sud-Africain, rappelé en Angleterre y sera de retour en août. Il doit être remplacé au Cap par sir James Lowther.

— Le Sénat des Etats-Unis fait publier les divers traités d'arbitrage conclus récemment avec la France, l'Italie, l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et la Suisse.

— Le gentilhomme russe Svonitsky qui, se présentant en solliciteur, tira un coup de revolver sur le directeur de la police d'Ekaterinoslaw et le manqua, vient d'être arrêté. Il refuse toute explication sur les mobiles de son acte.

ROME

Rome, 9 janvier, 12 h. 30.

Ce matin une centaine de prêtres du pèlerinage de Lyon ont été reçus spécialement. Chacun d'eux a passé devant le Pape dans la salle du Trône. Puis Pie X leur adressa un émouvant discours.

Jeudi prochain une messe de *Requiem* pour le cardinal Langénieux sera chantée au Séminaire de Sainte-Claire par Mgr Marre, Abbé des Cisterciens. L'absoute sera donnée par le cardinal Perraud.

B. SIENNE.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE DEMAIN

LA CANDIDATURE DE M. DOUMER

M. Doumer, cédant aux sollicitations de ses amis, aurait accepté la candidature à l'élection présidentielle de demain.

Telle est la nouvelle que nous communique, sous la forme la plus affirmative, un ami personnel et politique de l'ex-gouverneur général de l'Indo-Chine.

Si M. Doumer persévère dans cette résolution, son élection peut être considérée comme certaine. Telle est du moins l'impression à peu près unanime dans les milieux parlementaires.

A 5 heures, on annonçait que M. Doumer avait officiellement accepté la candidature au fauteuil présidentiel de la Chambre.

LES VICE-PRÉSIDENTS DE LA CHAMBRE

Le groupe de l'extrême-gauche radicale socialiste a décidé de présenter la candidature de M. Dubief à la vice-présidence de la Chambre.

On sait que les quatre vice-présidents sortants, MM. Etienne, Guillain, Gerville-Réache et Lockroy se représentent.

LES INSTITUTEURS ET M. THALAMAS

M. Georges Berry vient d'adresser la lettre suivante à M. Chaumié.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous avertir que je demanderai à vous interpeller après l'élection du bureau sur les mesures que vous comptez prendre vis-à-vis des instituteurs des XVIIe, XVIIIe, XIXe et XXe arrondissements qui vous ont voté un blâme pour avoir osé frapper et déplacer M. Thalamas, professeur du lycée Condorcet.

LE GOUVERNEMENT ET LE GÉNÉRAL FLORENTIN

M. Maurice Binder a l'intention de déposer la demande d'interpellation suivante:

« Je demande à interpeller le gouvernement sur les actes de pression, d'intimidation et les menaces exercées contre le général Florentin, grand chancelier de la Légion d'honneur, en vue d'arrêter coûte que coûte les poursuites engagées contre les légionnaires délateurs. »

JURY D'HONNEUR

Mis en cause par le Dr Baraux au sujet d'une lettre communiquée par M. Guyot de Villeneuve, le capitaine de Gail avait envoyé ses témoins, MM. Louis d'Hurcourt et le capitaine Henri Préault, du 11e cuirassiers, à M. Guyot de Villeneuve.

Les témoins de M. Guyot de Villeneuve, MM. le marquis de Dion et Archdeacon, députés, ont déclaré que leur client prenait la responsabilité de la communication de la lettre anonyme, mais refusé la réparation par les armes qui leur était demandée, proposant la constitution d'un jury d'honneur que les témoins de M. de Gail ont acceptée.

L'AMIRAL MALLARMÉ

Le vice-amiral Mallarmé, qui devait reprendre, ce matin, ses fonctions de préfet maritime à Brest, a obtenu une prolongation de congé d'un mois.

L'AFFAIRE SYVETON

Me Joseph Ménard vient d'adresser une requête au procureur général à l'effet d'autoriser la partie civile à copier à ses frais le dossier Syveton.

Le procureur général n'a pas encore fait connaître sa réponse.

DISPARITION D'UN SAC DE DÉPÊCHES

Dans le trajet de Paris à Vannes, par Nantes, un sac de dépêches contenant 14 chargements à destination de Vannes a disparu du train.

LES PUISSANCES ET LA PORTE

Constantinople, *via* Sofia, 9 janvier. — Dans la note collective remise samedi à la Porte, les puissances acceptent le terme de service des nouveaux officiers de gendarmerie en Macédoine, mais elles réservent leur droit de demander une augmentation ultérieure de ces officiers jusqu'à concurrence du nombre primitivement fixé.

Les puissances prennent note de la demande de la Porte relativement à l'action des Etats balkaniques; elles feront entendre des conseils de sagesse et conseilleront des mesures contre les bandes, mais elles rappellent l'engagement pris par la Porte d'empêcher les actes arbitraires des fonctionnaires ottomans.

La Porte dément la prise de Sana; le gouvernement de l'Yemen est rappelé.